



## Définitions

### **\*Majoration scolytes :**

Coupe > 1ha OU coupe nécessaire en raison de risques avérés de sécurité

Epicéas scolytés, sapins secs ou scolytés

Communes listés dans l'arrêté préfectoral de lutte contre les scolytes

Avoir + de 60% des bois répondant aux critères susmentionnés

### **Bonus "faire filière" :**

Adhérer à un gestionnaire ou une coopérative OU vendre ses bois via un gestionnaire ou une coopérative.

### **Bonus certification à la gestion durable :**

Certification PEFC, FSC ou équivalent

## Conditions éligibilité

- **Avoir un document de gestion durable** (PSG, CBPS+, RTG).
- Dépôt sur la plateforme Cartogip - demande de paiement sur la plateforme AGIR
- **3 ans pour effectuer les travaux**
- Seuil minimal : 3 000 € d'aide (1 000€ pour les regarnis)
- Avance de 30% possible
- **Toute modification du projet doit être signalée en amont de la demande de paiement finale**
- **Travaux réalisables par le propriétaire pour compte-propre : sur devis facture**
- **Provenances conformes aux Matériaux Forestiers de Reproduction**
- **Bénéficiaires = propriétaires privés, ASA, ASL, GF, indivision, nu-propriétaire/usufruiteur.**

**Un gestionnaire peut vous accompagner pour monter le dossier, déposer la demande, organiser les travaux et réceptionner le chantier, avec des frais pris en compte dans la subvention.**

## Travaux éligibles

	Opération 1	Opération 2	Opération 3	Opération 4	Opération 5
Description	Plantation en plein Diversification obligatoire : 4-25 ha : 2 essences > 25ha : 3 essences	Enrichissement au sein de trouées	Travaux sylvicoles Différencier les arbres d'avenir apte à la production de bois d'œuvre : dépressage, détournage, annélation, cassage, cloisonnement à bois perdu	Mise en place d'une régénération naturelle	Regarnis d'une plantation de moins de 5 ans : nécessite une analyse de l'échec qui ne doit pas être imputable au reboiseur ou au demandeur  Plantations financées par France relance, France 2030 ou France Nation Verte
Base pour le calcul de l'aide	Barème* plantation en plein <i>Voir annexe 1</i>	Enrichissement surfacique >1000m <sup>2</sup> ( <i>voir annexe barème* plantation en plein</i> ) ou fin <1000m <sup>2</sup> ( <i>voir annexe 2 barème* placeaux ou devis/facture</i> )	Devis/facture	Devis/facture	Forfait au plant ( <i>voir annexe 3</i> )
Densité	<u>Densité MFR :</u> 1200 plants/ha - objectif 900/ha à 5 ans 800 plants /ha pour les érables, merisiers, sorbiers, tilleuls - objectif 800/ha à 5 ans La régénération naturelle sera comptée	<u>Enrichissement surfacique :</u> Densité MFR <u>Enrichissement fin :</u> Placeau de 16 plants avec objectif 9 plants à 5ans Placeau de 9 plants avec objectif 7 plants à 5ans La régénération naturelle sera comptée	100 brins d'avenir/ha bien répartis, dont 80% de l'essence objectif		900 plants/ha 800 plants/ha pour les érables, merisiers, sorbiers, tilleuls
Éléments écologiques	Conservation d'éléments écologiques : 10% max de la surface, 50ares max d'un seul tenant. Exemple : ripisylve, arbres épars conservés lors de la coupe, bosquets...				
Options	Protection gibier (piquets, piquets + gaine, répulsif, clôture), traitement contre l'hylobe, maîtrise d'œuvre				

\*Barème : prend en compte la préparation du terrain, l'achat et la mise en place des plants, 3 premiers entretiens

<b>Calendrier</b>	
<b>Ouverture dispositif</b>	22-oct.-2024
<b>Réalisation des travaux (hors premiers entretiens)</b>	3 ans à partir de la notification de la décision par les instructeurs
<b>Fermeture du dispositif</b>	Dispositif pérenne. Enveloppe définie chaque année selon le budget de l'Etat.
<b>Contrôles du reboisement</b>	Jusqu'à 5 ans suivant la mise en paiement

<b>Etapas à suivre</b>	
1 Vérifier l'éligibilité du peuplement	Demandez conseil au CNPF ou directement à votre gestionnaire
2 Définir le projet (surfaces, essences, options de protections)	A vous la main et celle de votre gestionnaire
3 Complétude des pièces justificatives Dépôt du dossier sur la plateforme	A vous la main et celle de votre gestionnaire
4 Cartogip ( <a href="https://connexion.cartogip.fr/">https://connexion.cartogip.fr/</a> ) Validation, demande de modifications ou refus de votre dossier. Si validation -> Création d'un compte sur la plateforme AGIR	
5 ( <a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/">https://agirpourlatransition.ademe.fr/</a> )	
6 Réalisation des travaux	
7 Complétude des pièces justificatives	
8 Demande de paiement sous AGIR	

## Annexe 1 : Barème de plantation en plein (Opération 1 et 2 enrichissements surfaciques)

Code zone géographique ->			A			B			C			D			E			
Barème France Nation Verte 2024 : <b>PLANTATION EN PLEIN</b> achat, mise en place et 3 entretiens			Plantation de résineux Landes de Gascogne (SER F21)			Plantation de résineux Sud Charentes et Périgord (SER F23, F15, F14)			Plantation toutes essences PLAINES Hors zones A (GRECO A, B, C, F et L)			Plantation toutes essences MONTAGNES (GRECO D, E, G, H, I et K)			Plantation de peupliers (GRECO A, B, C, F et L)			
			code	Surface du projet ->		<4ha	4-10ha	>10ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha
Barème travaux principaux en €/ha (préparation, plants et plantation, premiers entretiens)	CS1	Pin maritime, Pin taeda		2 310	2 200	2 090	3 495	3 355	3 215									
	CS2	Autres pins								4 973	4 736	4 499	5 235	4 986	4 737			
	CS3	Sapins, Douglas, Epicéas, Mélèze d'Europe et du Japon et autres résineux								5 200	4 952	4 704	5 462	5 202	4 942			
	CS4	Cèdre, Mélèze hybride								5 941	5 658	5 375	6 203	5 908	5 613			
	CS5	Robinier								5 009	4 770	4 532	5 271	5 020	4 769			
	CS6	Hêtre, Chêne rouge, grands Erables et autres feuillus								5 658	5 389	5 120	5 921	5 639	5 357			
	CS7	Chênes liège, sessile, pédonculé, pubescent et Châtaignier								6 445	6 138	5 831	6 707	6 388	6 069			
	CS8	Peuplier														5 481	5 220	4 959
		Surface concernée par l'option ->		< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha
	OPR2	Répulsif anti-gibier		504	475	452	504	475	452	504	475	452	504	475	452			
	OPI3	Protections individuelles anti-gibier (≥1,20m)* ou d'un coût équivalent								3 003	2 856	2 693	3 003	2 856	2 693	263	250	238
	OPC4	Clôture périmétrale anti-gibier (≥ 1,8 m)**								4 380	3 070	2 020	4 380	3 070	2 020	4 380	3 070	2 020
	MO	Maîtrise d'œuvre*** (14% pour projets > 20ha)		1 500 € + 18 %	1 500 € + 16 %	16%	1 500 € + 18 %	1 500 € + 16 %	16%	1 500 € + 18 %	1 500 € + 16 %	16%	1 500 € + 18 %	1 500 € + 16 %	16%	1 500 € + 18 %	1 500 € + 16 %	16%

\*Protection de tous les plants. Proratation possible à la surface de l'option

\*\* coût standard défini sur une tranche de surface de 2 à 4ha pour la catégorie < 4 ha

\*\*\*forfait de 1500 euros applicable à l'ensemble de la demande

Le montant prévisionnel de la subvention se calcule en appliquant le taux correspondant au volet à la somme des dépenses prévu par le barème.

**Exemple :** La forêt d'un propriétaire est composée de sapins pectinés présentant des symptômes de dépérissement qu'il souhaiterait renouveler sur 2,5 ha. Une visite et un diagnostic sur place ont permis à un gestionnaire forestier d'attester l'éligibilité du peuplement au volet 2a (40% d'aides). Le propriétaire souhaite alors convertir la sapinière en passant par une opération de coupe rase et reboisement en faisant appel à un gestionnaire pour l'organisation des travaux (+10% d'aides). Situé à plus de 700 mètres d'altitude, le reboisement prévu se fera avec des essences plus adaptées au contexte : douglas sur 2 ha et érables sycomore sur 0,5 ha. Il opte pour des protections contre les dégâts de gibier pour les feuillus seulement. Sa forêt n'est pas certifiée « gestion durable ».

Calcul du montant prévisionnel de la subvention :

$$\text{Estimation du cout des travaux + options : } \underbrace{(5\,462\text{€} \times 2\text{ha})}_{\text{Douglas}} + \underbrace{(5\,921\text{€} \times 0,5\text{ha})}_{\text{Erable}} + \underbrace{(3\,003\text{€} \times 0,5\text{ha})}_{\text{Protections gibier}} = 15\,386\text{€}$$

$$\text{Estimation maitrise d'œuvre : } (15\,386\text{€} \times 16\%) + 1\,500\text{€} = 3\,961,7\text{€}$$

$$\text{Estimation de la subvention = } \underbrace{(15\,386 + 3\,961,7)}_{\text{Estimation des travaux}} \times \underbrace{(40\% + 10\%)}_{\text{Taux de subvention}}$$

Estimation des travaux    Taux de subvention

## Annexe 2 : Barème plantation par placeaux de 16 ou 9 plants.

Code zone géographique du barème en plein ->			Nombre minimum de plants par placeau et ratios initiaux	A, B, C			D			Nombre minimum de plants par placeau et ratios	A, B, C			D		
<b>Barème enrichissement France Nation Verte 2024 : PLANTATION PAR PLACEAUX selon 2 tailles, hors cloisonnement</b> (cf. Options) <small>(coûts établis par application d'un ratio à chacun des coûts standards du barème en plein)</small>				Plantation toutes essences							Plantation toutes essences					
				PLAINE (GRECO A, B, C, F et L)			MONTAGNE (GRECO D, E, G, H, I et K)				PLAINE (GRECO A, B, C, F et L)			MONTAGNE (GRECO D, E, G, H, I et K)		
	code	Surface du projet ->	16	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	9	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha
Barème travaux principaux en € par placeau (préparation, plants et plantation, 3 entretiens)	CS1	Pin maritime, Pin taeda		47	44	42	49	47	44		27	25	24	28	27	25
	CS2	Autres pins	1,02%	51	48	46	53	51	48	0,58%	29	27	26	30	29	27
	CS3	Sapins, Douglas, Epicéas, Mélèze d'Europe et du Japon et autres résineux	1,04%	54	52	49	57	54	51	0,58%	30	29	27	32	30	29
	CS4	Cèdre, Mélèze hybride	1,06%	63	60	57	66	63	59	0,60%	36	34	32	37	35	34
	CS5	Robinier	1,02%	51	49	46	54	51	49	0,58%	29	28	26	31	29	28
	CS6	Hêtre, Chêne rouge, grands Erables et autres feuillus	1,05%	59	57	54	62	59	56	0,59%	33	32	30	35	33	32
	CS7	Chênes liège, sessile, pédonculé, pubescent et Châtaignier	1,08%	70	66	63	72	69	66	0,60%	39	37	35	40	38	36
	CS8	Peuplier														
travaux principaux accessoires	CLOIST	Cloisonnement 4m de large (en €/m de long)		1,11	1,06	1,01	1,19	1,13	1,07		1,11	1,06	1,01	1,19	1,13	1,07
		Surface concernée par l'option ->	16	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	9	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha	< 4 ha	4-10 ha	>10 ha
	OPR2	Répulsif anti-gibier (en €/placeau)	1,17%	6,0	6,0	5,0	6,0	6,0	5,0	0,70%	4,0	3,0	3,0	4,0	3,0	3,0
	OPI3	Protections individuelles anti-gibier (≥1,20m)* ou d'un coût équivalent (en €/placeau)	1,25%	38,0	36,0	34,0	38,0	36,0	34,0	0,70%	21,0	20,0	19,0	21,0	20,0	19,0
	OPC4	Clôture anti-gibier ( ≥ 1,8 m) sur le périmètre enrichi** (en €/ha), uniquement à partir de 80 placeaux/ha et 16 plants/placeau		4 380	3 070	2 020	4 380	3 070	2 020		4 380	3 070	2 020	4 380	3 070	2 020
	MO	Maîtrise d'œuvre*** (14% pour projets > 20ha)		1 500 € + 18 %	1 500 € + 16 %	16%	1 500 € + 18 %	1 500 € + 16 %	16%		1 500 € + 18 %	1 500 € + 16 %	16%	1 500 € + 18 %	1 500 € + 16 %	16%

**Annexe 3 : Forfait au plant pour les regarnis issus des échecs des plantations bénéficiaires du plan de relance, France 2030 ou France Nation Verte**

Groupe d'essences	Code	Coût retenu pour la fourniture, la plantation + 1 entretien sur ligne
Pin maritime, Pin taeda des Landes	CS1A	0,80
Pin maritime, Pin taeda des Charentes	CS1B	0,99
Pins	CS2	1,61
Sapins, Douglas, Epicéas, Mélèze d'Europe et du Japon et autres résineux	CS3	1,76
Cèdre, Mélèze hybride	CS4	2,25
Robinier	CS5	1,64
Hêtre, Chêne rouge, grands Erables et autres feuillus	CS6	2,07
Chênes liège, sessile, pédonculé, pubescent et Châtaignier	CS7	2,59
Peuplier	CS8	9,90
Maîtrise d'œuvre		16%